



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 mars 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 27 - 18.03.2021

En exercice... 28  
Présents..... 26  
Votants..... 28  
Abstention..... 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE  
27. DÉCHETS  
CYCLAD**

**Montant de la contribution pour l'année 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 18 mars,**

**Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.**

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,  
**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,  
**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,  
**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER,  
**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Marc CHAIGNE (donne pouvoir à Mme Simone FOULQUIER), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à Mme Annie BERGERON).

**Secrétaire de séance : Patrick BOUSSATON.**

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20210318-D202127-DE  
Reçu le 19/03/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 18 mars 2021**

**DÉLIBÉRATION**

**N° 27 - 18.03.2021**

**En exercice... 28  
Présents..... 26  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0**

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE  
27. DÉCHETS  
CYCLAD**

**Montant de la contribution pour l'année 2021**

*Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,*

*Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),*

*Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,*

*Vu l'ordonnance n°2010-1759 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets,*

*Vu le décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets,*

*Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,*

*Vu les statuts de la Communauté de communes de l'île de Ré, et notamment 5<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.1, relatif à la gestion des déchets, entérinés par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2020,*

*Vu les statuts du Syndicat Mixte CYCLAD et plus particulièrement l'alinéa relatif à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés de l'article 6.1,*

*Vu la délibération de CYCLAD n° CS 2020-05-56 relative aux cotisations des adhérents pour 2021,*

*Vu l'avis favorable de la Commission environnement, mobilité et ordures ménagères du 3 mars 2021,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 mars 2021,*

Considérant que la Communauté de communes de l'île de Ré a transféré la compétence « valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés » à CYCLAD ;

Considérant le montant 2021 de la contribution relative au transport et au traitement des ordures ménagères, emballages, verre et papier, fixé par CYCLAD à 74 € par habitant pour l'île de Ré, soit une augmentation de 2 € par rapport à 2020 ;

Considérant l'inscription des crédits à venir au Budget Primitif 2021,

**AR PREFECTURE**

**017-241700459-20210318-D202127-DE  
Reçu le 19/03/2021**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 mars 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 27 - 18.03.2021

En exercice... 28  
Présents..... 26  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE  
27. DÉCHETS  
CYCLAD**

**Montant de la contribution pour l'année 2021**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de l'évolution de la contribution à CYCLAD pour 2021 relative au transport et au traitement des déchets ménagers issus des collectes d'un montant de 74 € TTC par habitant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : 22 mars 2021

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20210318-D202127-DE  
Reçu le 19/03/2021